

## Chapitre1.

### 1. Le contexte universitaire algérien de l'éthique

Compte tenu des rebondissements de l'histoire récente de l'Algérie, la moralisation de tous les domaines et secteurs de la vie de la nation est plus que jamais indispensable.

C'est dans ce contexte que le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'est attaché, à redécouvrir la charte d'éthique et de déontologie dont elle s'est dotée en avril 2010 à l'initiative du conseil national d'éthique et de déontologie de la profession universitaire créé en juin 2004.

- Le questionnement éthique dans le contexte universitaire algérien **remonte aux années 90**, marqué par des bouleversements politiques et socio-culturels.
- Le code de déontologie médicale, **a été promulgué en 1992**.
- **En 1993** dans ce contexte, un avant-projet **de décret** portant création d'un Conseil d'éthique et de déontologie universitaire n'a pas abouti (présidé par le Ministre de l'Enseignement Supérieur).
- **En 2001**, dans le rapport de la Commission nationale de réforme du système éducatif, a été rappelée avec force l'élaboration et la publication d'une charte de l'éthique et de la déontologie universitaires
- **En 2004** fut créé par décret exécutif N° 04-180 du 23 juin le Conseil National d'Ethique et de Déontologie de la Profession Universitaire.
- **En avril 2010 fut élaborée** la charte de l'éthique et de la déontologie de la profession universitaire par le Conseil national susmentionné.
- La déclaration mondiale de **l'UNESCO du 09/10/1998** à Paris, sur l'Enseignement Supérieur pour le XXIe siècle : Vision et Actions. (**validée en 2009**)

## 2. Règlements

- **L'ordonnance n° 97-10** du 6 mars 1997 relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins
- **Loi n° 99-05** du 14 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur modifiée et complétée.
- **Loi n° 2000-04** du 6 décembre 2000 modifiant la loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.
- **Loi n° 08-06** du 16 Safar 1429 correspondant au 23 février 2008 modifiant et complétant la loi n° 99-05 du 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur
- **Décret exécutif n°04-180 du 23 juin 2004** fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire.
- **Décret exécutif n°08-130 du 3 Mai 2008** portant statut particulier de l'enseignant chercheur.
- **Décret exécutif n°08-265 du 19 Aout 2008** portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de Licence, du diplôme de Master et du diplôme de doctorat.
- **Arrêté ministériel n°371 du 11 Juin 2014** portant création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- **Arrêté ministériel n°933 du 28 Juillet 2016** fixant les règles relatives à la prévention et à la lutte contre le plagiat.
- **Arrêté ministériel n°961 du 02 Décembre 2020** fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse doctorat.
- **Arrêté ministériel n°991 du 10 Décembre 2020** portant création de comité d'éthique et de déontologie au sein des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- **Arrêté ministériel n°1082 du 27 décembre 2020** fixant les règles relatives à la prévention et à la lutte contre le plagiat
- **Charte de déontologie et d'éthique universitaires** : est un document contenant un ensemble de règles et de dispositifs qui régit l'exercice d'une profession. Les dispositions des différents codes de déontologie s'imposent à tous les membres de la même profession (médecine, enseignement, justice...etc.) Il définit essentiellement les droits et les obligations dans un ordre professionnel.